



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية للحقوق

Réunion du Comité exécutif d'EuroMed Droits

Bruxelles, 24-26 mars 2017

Procès-verbal – *approuvé*

Le Comité exécutif d'EuroMed Droits s'est réuni du 24 au 26 mars à Bruxelles, alors que l'UE célébrait le 60^e anniversaire du Traité de Rome. En marge de la réunion du CE, les 23 et 24 mars, des réunions de plaidoyer ont eu lieu sur la Syrie, le Liban et les possibilités de financement régional avec l'UE (DG NEAR, DG DEVCO, SEAE).

PARTICIPANTS

- Membres du Comité exécutif : Michel Tubiana (Président), Nabia Haddouche (Vice-Présidente), Moataz El Fegiery (Trésorier), Søs Nissen, Wadih Al-Asmar, Catherine Teule, Isaías Barreñada, Osman İşçi (la matinée du 26 mars par Skype).
- Secrétariat : Marc Schade-Poulsen (Directeur exécutif), Vincent Forest (Directeur du Plaidoyer), Ramy Salhi (Directeur du bureau Maghreb), Nicole Lambert (Responsable de plaidoyer) et Elise Poumay (Responsable de plaidoyer)
- Absents excusés : Raffaella Bolini, Hamdi Shaqqura, Anitta Kynsilehto, Messaoud Romdhani.
- Autre participant : Kamel Jendoubi (Président honoraire d'EuroMed Droits).

ORDRE DU JOUR

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 28-30 octobre 2016
2. Discussion sur la situation dans la région
3. La situation en Syrie, la société civile et le travail des organisations syriennes de défense des droits humains
4. Rapport du Secrétariat
5. Rapport financier du Secrétariat, y compris mise à jour sur les financements
6. 20^e anniversaire d'EuroMed Droits
7. Stratégie de plaidoyer sur la migration et les droits des réfugiés
8. Programme de travail 2017 pour le bureau de Tunis
9. Plan de travail pour les activités du Réseau au Maroc
10. Renouvellement de la Stratégie d'EuroMed Droits en 2018
11. Turquie : quelle(s) stratégie/actions d'EuroMed Droits
12. Questions relatives aux membres
13. Divers

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour et approbation du procès-verbal de la dernière réunion du CE, les 28-30 octobre 2016

Michel Tubiana a souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif (CE) présents à la réunion, en soulignant que Hamdi Shaqqura et Osman İşçi n'avaient pas été autorisés à quitter leur pays et qu'Osman participerait à la séance de dimanche sur la Turquie par Skype. Il a également souhaité la bienvenue à Mazen Darwish (Président du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression), Anwar Al-Bunni (Président du Centre syrien pour la recherche et les études juridiques), Kamel Jendoubi et à l'ensemble du personnel.

2. Discussion sur la situation dans la région

Événements régionaux : Michel Tubiana a fait état de la détérioration de la situation en Syrie et en Égypte. En Syrie, la situation est horrible et difficile à comprendre : les jeux de pouvoir n'aident en rien et les États-Unis gouvernés par Donald Trump rendent la situation mondiale encore plus instable. Les élections en France et en Allemagne vont bientôt avoir lieu. En Allemagne, le Parti social-démocrate (SPD) de Martin Schulz semble aller mieux, alors qu'en France, le climat politique se trouve perturbé par des affaires de corruption, un manque de débats politiques et la montée du Front national.

Au Sud, le référendum turc sur le régime présidentiel ne mènera pas forcément à une victoire d'Erdogan, mais entre-temps, nos amis sont la cible des autorités : le vice-président d'IHD a été arrêté et Osman İşçi s'est vu retirer son passeport. Les déclarations d'Erdogan sur le nazisme au sujet des Pays-Bas et de l'Allemagne sont un phénomène de faible ampleur, mais si sa réforme est adoptée, la situation empirera et conduira à des affrontements entre Erdogan et les États membres.

L'Europe a été le témoin de nouveaux actes terroristes, le dernier en date à Londres. La Cour de justice de l'Union européenne estime que le Sahara occidental est une entité différente, non autonome ne faisant pas partie du territoire du Maroc. Nous devons donc faire preuve de vigilance, car cette thématique est extrêmement délicate pour nous.

Égypte : Moataz El Fegiery a dit aux membres du CE que le régime du président Sissi employait de nouvelles tactiques : gel des avoirs, atteintes à l'ensemble de la communauté de défense des droits humains. De nombreuses attaques terroristes sont organisées en Égypte contre les Coptes et l'armée. Les politiques de l'État alimentent et favorisent le terrorisme, comme ce qui s'est produit en Syrie. Avec la suppression des solutions pacifiques, le peuple se retrouve coincé entre l'armée et le terrorisme. Il reste une lueur d'espoir : le président Sissi n'est pas populaire à cause de la situation économique. Il existe quelques possibilités, mais le président Sissi bénéficie d'un soutien international.

Maroc : Nabia Haddouche a informé les membres du CE qu'aucun gouvernement n'a été mis en place depuis les élections législatives il y a cinq mois. Le numéro 2 du PJD est désormais le Premier ministre. Le Roi ne peut nommer personne d'un autre parti, mais le PJD ne peut gouverner seul le pays. Le problème réside dans l'absence d'une opposition forte.

Liban : Wadih Al-Asmar a déclaré que le Parlement avait voté la création d'un Comité national des droits humains en octobre. En avril 2017, les 10 membres de ce Comité seront nommés pour un mandat de six mois. Ce Comité national des droits humains peut présenter des cas individuels de violations des droits humains. Wadih Al-Asmar fait partie des candidats. Des élections auront lieu en mai-juin 2017, mais la loi électorale n'a pas encore été approuvée.

Espagne : Isaias Barreñada a rappelé qu'il n'y avait aucune majorité absolue au parlement espagnol. L'opposition se bat contre la législation adoptée par le PP. La compétence universelle pourrait être réactivée au cours des prochains mois, et la « loi du bâillon » sur la liberté de réunion sera peut-être

révisée. En matière d'aide au développement, l'Espagne apporte son soutien aux États de transit dans le cadre de la migration.

Union européenne : dans le cadre de la PEV révisée, l'UE a déjà négocié des priorités de partenariat avec le Liban, la Jordanie, l'Égypte et l'Algérie. Un rapport sur le voisinage sera publié en mai. Un groupe de MPE semble disposé à adopter la définition de l'antisémitisme mise en avant par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), ce qui constituerait une décision dangereuse et inacceptable. Le Réseau devrait agir au moment le plus opportun en faisant une déclaration et/ou en organisant une réunion avec le président du groupe de travail, un socialiste espagnol.

Catherine Teule a averti les membres du CE de la montée des partis d'extrême droite dans les sondages d'opinion et les élections. L'amalgame entre le terrorisme et les questions de migration est très préoccupant. Le Conseil de l'UE et la Commission européenne radicalisent leur discours et transforment la politique migratoire en une politique de retour. Les pays du Maghreb figurent sur une liste de « pays sûrs », les demandeurs d'asile sont mis en détention afin de les empêcher de quitter l'Italie ou la Grèce pour se rendre dans des pays plus « ouverts » où vivent leurs familles. En matière de migration, il convient de se demander quelles activités de plaidoyer pourraient fonctionner, puisque les dénonciations s'avèrent inutiles et les séances d'information ne suffisent pas.

3. La situation en Syrie, la société civile et le travail des organisations syriennes de défense des droits humains

Anwar Al-Bunni a rendu hommage au Réseau pour son soutien majeur aux organisations syriennes de défense des droits humains. Les institutions internationales chargées de protéger les valeurs des droits humains échouent dans leur tâche. Le terrorisme n'est pas une menace récente ; nous pouvons en atténuer les effets, mais il est impossible de l'éradiquer. La lutte contre le terrorisme devrait commencer par la mise en place d'un environnement hostile au terrorisme. Sans justice, le terrorisme et l'extrémisme se propageront : l'absence de justice renforce la radicalisation. La situation actuelle en Syrie est le résultat de l'effondrement des principes démocratiques et des valeurs liées aux droits humains. L'impunité a créé ce chaos mondial.

Mazen Darwish : le soulèvement en Syrie revendiquait des droits et de la dignité de manière pacifique, mais il a dégénéré en conflit sanglant et la Syrie connaît désormais une guerre hors-la-loi. Les violations de droits humains en Syrie ne sont pas des phénomènes récents, mais elles sont aujourd'hui commises de façon généralisée et systématique : toutes les familles ont été touchées. De nombreuses négociations se sont déroulées à Genève. Celles-ci se transforment en un dialogue entre les différents chefs de guerre (le régime et les groupes armés). Il faut examiner les causes premières du conflit, notamment la question kurde qui ne concerne pas uniquement la Syrie (dimension régionale) et le tissu social de la Syrie (le conflit a détruit cette mosaïque des communautés coexistant dans la paix). La Syrie s'effondre à tous les niveaux ; le seul filet de sécurité est la société civile (SC) et ses centaines d'OSC. La SC syrienne se retrouve aujourd'hui coincée entre le régime d'Assad et les milices/factions armées qui répriment la SC et les DDH. Et pourtant, la SC comble le vide créé (les services sociaux, par exemple) et dénonce les violations où que les coupables se trouvent (la plupart des violations sont commises par le régime).

La réponse des États membres de l'UE ne porte que sur les réfugiés et la manière d'arrêter les flux migratoires. Ils ne se demandent pas pourquoi ces personnes fuient la Syrie ! La communauté internationale a quant à elle choisi une intervention militaire, mais ce type de réponse n'apporte rien et n'arrêtera pas le terrorisme. La société syrienne a perdu ses habitants et ses cerveaux. Les problèmes sociaux sont nombreux et toute une génération d'enfants et de jeunes gens grandit et se tourne désormais vers des organisations extrémistes. De nombreux Syriens ont quitté leur pays. Lorsque la guerre sera terminée, ils ne reviendront pas sans justice. Ils ont perdu confiance dans les

droits humains et dans tous les systèmes de valeurs. Ils considèrent les discours sur les droits humains comme de la propagande et veulent se venger des criminels. La seule façon de paralyser cette volonté de vengeance est de faire triompher la justice. Les femmes sont vendues comme des esclaves sur la place du marché ; les violences fondées sur le genre sont devenues systématiques et les femmes servent désormais de monnaie d'échange.

Questions et réponses :

1. Des efforts sont-ils entrepris pour créer une **organisation-cadre nationale pour toutes les nouvelles OSC** ?
 - Anwar Al-Bunni : les OSC sont divisées selon des clivages politiques ; il n'y a aucune volonté de mettre en place une organisation-cadre pour rassembler toutes ces organisations. Il n'y a plus de décideurs en Syrie. Ils servent uniquement les intérêts des acteurs régionaux et internationaux plus puissants.
 - Mazen Darwish : il est aussi difficile, voire impossible, de réunir toutes ces organisations au sein d'une même organisation-cadre parce que les OSC sont éparpillées à différents endroits. Il existe toutefois une mise en réseau et une certaine coordination, notamment en termes de documentation, de tactiques de plaidoyer, et de possibilités de faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

2. **Quels sont le poids et l'influence des OSC ?**
 - Anwar Al-Bunni : il n'y a pas d'espace pour la SC : sa voix dans l'équilibre des pouvoirs n'est pas la bienvenue ! Pour le moment, seuls les groupes armés de part et d'autre font entendre leur voix. L'idée qu'il vaut mieux avoir Assad que Daesh ne fait qu'alimenter le conflit. En tant que DDH, je n'accepterai jamais cette idée. Les hommes politiques ont disparu, et avec eux, toute influence possible. Il faut désormais cibler les puissances régionales et internationales.
 - Mazen Darwish : les gens ont peur que Daesh ne l'emporte si le régime disparaît. Mais si nous préparons les forces démocratiques, Daesh ne sera plus la seule alternative. Nous avons des contacts avec certains partis politiques, du moins ceux qui acceptent de discuter avec les groupes de défense des droits humains. Le dialogue avec les acteurs politiques est important si l'on veut rester réaliste : notre rôle est de faire pression. Dans ce contexte syrien, nous ne pouvons dialoguer qu'à Genève lors des négociations, mais pas en Syrie.

3. **Quel rôle EuroMed Droits pourrait-il jouer en tant que pont** entre les différentes ONG syriennes installées dans les pays voisins et les organisations où les OSC syriennes sont désormais basées ?
 - Anwar Al-Bunni : le Réseau devrait servir de pont/médiateur entre les OSC syriennes et les autres (la SC tunisienne, par exemple). Nous avons besoin de tirer des leçons de l'expérience des autres, et nous devons faire davantage pression sur l'UE pour obtenir plus d'espace pour la SC de la région. Le Réseau devrait renouveler son engagement en faveur des DDH et se concentrer sur les problèmes liés à la justice et à l'obligation de rendre des comptes, et pas uniquement sur le plaidoyer. La justice et l'obligation de rendre des comptes peuvent ramener la paix.
 - Mazen Darwish : EuroMed Droits pourrait soutenir de nouvelles organisations, atténuer les divisions et apporter son expertise sur les questions techniques et de plaidoyer. Mais lorsque nous communiquons entre nous, la première question que l'on se pose est de savoir si tous les militants sont encore en vie. Les circonstances sont très dangereuses/extrêmes et les conditions dans les régions contrôlées par le régime sont différentes de celles dans les territoires sous le contrôle de Daesh. Nous avons besoin de plus de coordination dans les pays où les ONG syriennes sont basées : le Liban, la Jordanie ou la Turquie, par exemple. Il est prématuré de discuter de justice transnationale alors que le conflit fait toujours rage, mais nous pouvons toujours nous y préparer en nous documentant à ce sujet.

Marc Schade-Poulsen a fait remarquer que la situation était souvent plus difficile lorsque la lutte contre l'impunité était mise de côté, partant de l'expérience en Irlande du Nord. Les OSC et les DDH qui fuient

la Syrie auront peut-être plus de possibilités de structurer leurs activités à l'étranger. Michel Tubiana a remercié Anwar Al-Bunni et Mazen Darwish pour leur présence et leurs contributions. Il n'est pas réaliste de vouloir unifier ces organisations, mais l'expérience en Tunisie nous a montré qu'il était possible de réunir autour d'une table des ONG très différentes. Pour ce qui est de la justice transnationale, un réseau peut en déterminer le cadre et les objectifs. C'est toutefois aux organisations syriennes de définir leurs méthodes. Nous pouvons réaffirmer une chose : « Nous sommes avec vous ! »

4. Rapport du Secrétariat

LDAR : EuroMed Droits attend la réponse de DANIDA pour déterminer à quel moment commencer les activités de LDAR. Un séminaire est prévu en automne dans le cadre des activités organisées autour du 20^e anniversaire d'EuroMed Droits. L'idée est de se concentrer sur la PEV et sur la réduction de l'espace pour la société civile. EuroMed Droits attend également que l'UE lance un appel à propositions pour un dialogue structuré pour la société civile, d'une valeur de 3 millions d'euros.

Dimension genre : la campagne sur la Convention d'Istanbul est en cours. Elle a été lancée en Tunisie et au Maroc. EuroMed Droits a publié plusieurs fiches d'information sur les violences faites aux femmes. Une formation a été organisée au Maroc et une autre aura lieu à Istanbul la semaine prochaine. EuroMed Droits organise également une formation interne sur la thématique de l'intégration de la dimension de genre au sein du Réseau, à la fois pour les bureaux et les points de contact Genre de chaque groupe de travail. Selon Nabia Haddouche, il est nécessaire de désigner une personne ressource pour l'intégration de la dimension de genre, une personne différente du responsable du programme Genre. Elle trouve qu'au lieu d'effectuer un audit Genre avant la prochaine Assemblée générale, nous devrions procéder à une évaluation interne. Ramy Salhi a souligné que le lancement de la campagne en Tunisie a rencontré un franc succès en termes d'événement et de couverture médiatique. Pour ce qui est du suivi, la confusion continue de régner entre le bureau de Tunis et le GT régional, car l'on ne sait pas exactement qui est censé assumer la direction des activités. Si le bureau de Tunis est clairement désigné comme devant assurer la direction du suivi, les membres du bureau seront ravis de le faire. Il n'y a pas de problème de leadership au Maroc puisque l'ADFM est à la tête de la coalition, mais il y a un problème de ressources. Du travail est accompli en Jordanie, mais de manière discrète. Tout fonctionne bien au Liban.

Migration et asile : réunion intéressante du GT à Bruxelles, et réunions de plaidoyer organisées par la suite avec les autorités belges sur leur liste de « pays sûrs ». La campagne Frontexit est en cours. En ce qui concerne les financements, nous avons raté une occasion de financement avec l'EPIM et HBF, et SIDA n'a pas souhaité financer de réseau sous-régional dans le Machrek.

Palestine/Israël : un atelier de plaidoyer auprès de l'UE a eu lieu à Bruxelles en novembre. Un groupe de réflexion sur la responsabilité des entreprises et les droits humains a été mis en place. Les activités principales sont axées sur le 50^e anniversaire de l'occupation israélienne du territoire palestinien début juin 2017.

ECOSOC : le rapport a été publié. Nous essayons désormais de lever des fonds pour ce projet.

Algérie : EuroMed Droits invite des DDH à Genève pour les pré-sessions EPU. La coopération de l'UE sur l'Algérie régresse actuellement. Elle semble attendre les élections. Isaías Barreñada a expliqué ce qui était arrivé à la mission prévue à Tindouf et a précisé que certaines personnes avaient pu recevoir leur visa (Isaías Barreñada a obtenu le sien et s'est rendu à Tindouf). Michel Tubiana pense que nous devrions soumettre de nouvelles demandes de visas. Isaías Barreñada pense que nous (i.e. Michel Tubiana) devrions contacter les plus hauts responsables de la représentation sahraouie à Bruxelles.

Égypte : Suite à l'observation du procès de l'affaire Aya Hegazy, Moataz El Fegiery pense que nous devrions travailler sur le terrain et il a suggéré d'envoyer une délégation d'EuroMed Droits en Égypte cette année. Au sein du groupe, nous faisons preuve de coordination pour les activités de plaidoyer (ex. : action sur les relations UE-Égypte et visite d'Angela Merkel en Égypte) et les transferts (étude terminée, appel de coordination). Les défis qui se posent sont les suivants : la polarisation politique ; de nombreuses interdictions de voyager empêchant les militants de participer aux réunions du groupe, et une évaluation différente des situations ou du rôle que les organisations étrangères devraient jouer en Égypte. Il y a également des différends personnels entre des personnes et des organisations.

Décision sur le principe d'envoyer une mission en Égypte en 2017.

Maroc : nous suivons le procès de Gdeim Izik.

Syrie : une réunion sur l'obligation de rendre des comptes a été organisée à Bruxelles en novembre dernier et a été suivie par un séminaire ouvert. Les partenaires syriens ont déclaré vouloir plus d'influence sur le projet de l'UE géré par EuroMed Droits. La prochaine réunion aura lieu à La Haye début mai. Marc Schade-Poulsen a proposé l'idée d'effectuer une mission avec des membres syriens et turcs dans les territoires kurdes ou en Syrie. Le contrat de l'UE se termine fin juillet. Nous essayons de lever des fonds afin de poursuivre ce projet.

Turquie : au vu de la situation, nous avons publié plusieurs déclarations. Une demande de financement a été soumise à l'UE en vue d'observer des procès en Turquie avec l'IHD comme partenaire.

Tunisie : cf. point 8

Plaidoyer : nous enverrons des informations relatives à la Communication conjointe sur la PEV révisée. L'appel à propositions pour le dialogue structuré régional devrait avoir lieu la semaine prochaine.

Communication : le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux a augmenté. Google AdWords nous permet également d'étendre notre portée sur le Web.

Finances : SIDA procédera à deux évaluations d'EuroMed Droits en mai et en juin. Des membres de SIDA se rendront dans nos bureaux. Ces évaluations leur permettront de décider s'ils continueront de nous financer. Isaías Barreñada a rappelé aux membres du CE que le Brexit pourrait avoir une incidence considérable sur l'aide au développement et a suggéré que nous abordions le sujet avec nos membres britanniques afin d'établir une feuille de route.

5. Rapport financier du Secrétariat, y compris mise à jour sur les financements

Marc Schade-Poulsen a présenté au CE les budgets et les comptes ainsi qu'une mise à jour sur les financements.

Décision : Tous les documents ont été approuvés, y compris la proposition d'organiser un événement pour le 20^e anniversaire d'EuroMed Droits en Tunisie, incluant une réunion du comité exécutif et des journées de perfectionnement du personnel ; et une rencontre personnel-CE sur le renouvellement de la stratégie d'EuroMed Droits. Le CE a également approuvé la proposition d'organiser un événement pour le 20^e anniversaire d'EuroMed Droits à Bruxelles sur le thème de la réduction de l'espace pour la société civile, et enfin de déplacer le bureau de Bruxelles dans un endroit plus sûr.

Débat/Questions :

6. 20^e anniversaire d'EuroMed Droits

L'objectif est d'essayer de transformer toutes nos activités de cette année en des activités pour le 20^e anniversaire d'EuroMed Droits. Il a été proposé d'utiliser le budget consacré à la LDAR pour organiser un séminaire en Tunisie ou à Bruxelles à l'occasion de notre 20^e anniversaire, et de le grouper avec une réunion du CE et des journées du personnel. Moataz El Fegierly pense que nous devrions organiser un événement dans le Nord à Bruxelles et un autre dans le Sud en Tunisie. Michel Tubiana trouve que nous devrions nous concentrer sur un message expliquant pourquoi nous continuons d'exister alors que la région EuroMed n'existe plus. La LDAR peut servir de base en rassemblant les personnes que nous avons soutenues et défendues. Søs Nissen pense que nous pourrions en profiter pour lancer le débat sur notre future stratégie pour 2018-2020. Kamel Jendoubi a proposé de se renseigner sur l'endroit où se trouvent actuellement les autres acteurs de ce processus, 20 ans plus tard, aux niveaux local et international.

Il a été suggéré que Marc Schade-Poulsen envoie un document de réflexion à l'intention des membres du CE pour servir de base de discussion.

Décision : Marc Schade-Poulsen enverra un document de réflexion aux membres du CE, qui servira de base de discussion sur les deux événements à Bruxelles et à Tunis.

7. Stratégie de plaidoyer sur la migration et les droits des réfugiés

Catherine Teule a présenté la stratégie et expliqué que le groupe de travail avait décidé de mettre l'accent sur la question de l'externalisation des frontières de l'UE. Vincent Forest a rappelé qu'il s'agissait de la partie consacrée au plaidoyer de la stratégie sur la migration, que le CE a adoptée en juin 2016 à Athènes. Cette stratégie n'est pas un texte sacré. Il s'agit plutôt d'un guide que l'on peut modifier. Søs Nissen a salué la stratégie et a demandé s'il était possible d'ajouter une colonne d'évaluation pour surveiller sa mise en œuvre. Isaías Barreñada s'est dit surpris que le suivi des relations bilatérales ne fasse pas partie de la stratégie, notamment le suivi des accords de réadmission (les accords européens et nationaux). Catherine Teule a expliqué que ces informations devraient venir du groupe, ce qui n'est pas le cas. Michel Tubiana a souligné qu'il était difficile d'obtenir des informations sur le suivi de ces accords, et Wadih Al Asmar a expliqué qu'ils rencontraient le même problème au Liban.

Catherine Teule a rappelé que le groupe de travail avait réalisé d'énormes progrès pour avoir une approche commune. Elle a déclaré que le respect des droits dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée n'était pas abordé dans la note, hormis les droits ECOSOC, mais qu'il pourrait éventuellement être ajouté par la suite. Michel Tubiana a signalé que les fiches d'information sur les pays sûrs devraient être révisées. Isaías Barreñada a jugé que le cas de l'Espagne n'était pas suffisamment mis en évidence dans la note. Vincent Forest s'est rallié à Søs Nissen pour dire que les actions devraient être revues et a précisé que le planning prévoyait des actions tous les six mois. L'idée est de ne pas tout faire en même temps. Ce sera ensuite le tour de la stratégie de plaidoyer pour le GT Genre.

Décision : la stratégie de plaidoyer sur la migration a été adoptée à l'unanimité.

8. Programme de travail 2017 pour la Tunisie par le bureau du Maghreb

Ramy Salhi a présenté les thèmes du programme pour la Tunisie et les deux projets distincts. Il y a six priorités au total : les quatre premières incluent également un projet de dialogue tripartite avec quatre groupes de travail se réunissant deux fois par an :

1. **Droits des femmes et égalité des sexes.** Ce GT s'articule autour de trois axes de travail : 1) le cadre juridique sur les violences faites aux femmes, 2) l'émancipation des femmes et la traite des femmes et 3) la participation des femmes dans les sphères publiques et politiques.
2. **Droits des migrants et des réfugiés.** Les trois axes de travail : 1) le suivi des négociations actuelles entre l'UE et la Tunisie en matière de migration (accords facilitant la délivrance des visas et la réadmission), 2) le cadre juridique pour la protection des demandeurs d'asile et 3) la situation des réfugiés en Tunisie.
3. **Droits économiques et sociaux.** Les axes de travail : 1) la coopération entre l'UE et la Tunisie, en particulier les négociations des « accords de libre-échange complets et approfondis » (ALECA) et 2) la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment la discrimination entre les différentes régions de Tunisie ou entre les différentes catégories de la population.
4. **Réforme de l'appareil judiciaire.** L'adoption d'une nouvelle Constitution représente un grand pas en avant, mais la Tunisie doit désormais harmoniser l'ensemble de sa législation nationale et mettre en place l'institution créée par cette Constitution. Sur ce point, le projet travaille en collaboration avec des organisations partenaires et sectorielles, telles que l'*Association des magistrats* et le *Barreau des avocats*. Il suit également de près la coopération entre l'UE et la Tunisie dans le domaine de la justice, notamment le PARJ (*Programme d'appui à la réforme de la Justice*) dont la deuxième phase (PARJ 2) a débuté récemment.

Les cinquième et sixième priorités sont liées au projet de soutien à la société civile : elles contribuent à l'organisation d'événements, de campagnes, etc. :

5. **Libertés individuelles.** Le bureau de Tunis travaille actuellement sur plusieurs thèmes : a) les personnes LGBT en Tunisie – par l'intermédiaire d'un collectif créé expressément pour approfondir ce thème – en particulier dans le but de supprimer l'Article 230 qui criminalise l'homosexualité, b) la suppression de l'Article 227 bis qui autorise le mariage entre un agresseur sexuel et sa victime mineure pour éviter des poursuites pénales, c) la loi sur les stupéfiants qui permet d'envoyer de nombreux jeunes en prison et qui entraîne une surpopulation carcérale, d) la liberté de pensée, e) le droit de choisir librement son conjoint, car les Tunisiennes ne peuvent pas épouser de partenaires non musulmans (ce thème est également lié à la sixième priorité).
6. **Culture/éducation des droits humains.** Le bureau de Tunis soutient de nombreux événements (festivals, films, théâtres, etc.) sur ce thème.

Seulement 15 à 20 % des activités ont été organisées dans les régions à cause du manque de temps et de ressources humaines. En 2016, le bureau de Tunisie a organisé plus de 220 événements publics, parfois dans trois régions différentes. Marc Schade-Poulsen a insisté sur les résultats de ce programme : on dirait qu'il s'agit d'une simple liste d'activités, mais le bureau de Tunisie a lancé un processus de suivi des résultats depuis son ouverture. Ramy Salhi a expliqué que cet exercice n'était pas facile, dans la mesure où ils disposent de peu de preuves écrites des résultats produits en 2011-2012. Ils peuvent toutefois relever, par exemple, un nombre élevé de lois qui ont été bloquées, modifiées ou proposées, une fois la tâche terminée.

Ramy Salhi a expliqué que les groupes de travail ont permis de rassembler des organisations spécialisées en plus des organisations membres et partenaires traditionnelles. Michel Tubiana a fait remarquer que nous pourrions rencontrer des problèmes en ne travaillant qu'avec certains de nos membres. Ramy Salhi a approuvé cette remarque et a expliqué que certains membres avaient tendance à considérer EuroMed Droits comme un soutien financier uniquement, et qu'ils ne souhaitent pas être impliqués davantage dans le Réseau. Le bureau de Tunis collabore aussi

ponctuellement avec plusieurs partenaires et chercheurs. Le Réseau organise en outre une réunion annuelle avec ses membres afin d'évaluer les progrès accomplis et de planifier de nouvelles activités ensemble.

Nabia Haddouche a demandé quel était le rôle du bureau dans la **mise en œuvre de la campagne sur la Convention d'Istanbul en Tunisie**. Elle a également demandé des précisions quant au rôle du bureau en tant que **bureau du « Maghreb »**. Toutes les dimensions présentées par Ramy Salhi sont également présentes au Maroc. Le bureau de Tunisie aurait donc pu soutenir les OSC marocaines sur la législation relative aux violences faites aux femmes et sur la réforme de l'appareil judiciaire.

Ramy Salhi a reconnu le manque de coordination entre les programmes Genre et Tunisie dans le cadre de la campagne sur la Convention d'Istanbul. Si ce point est clarifié, ils mettront en œuvre ce que l'on attend d'eux. Pour ce qui est du Maghreb : en raison de la détérioration de la situation en **Libye**, il est impossible de travailler là-bas, donc le bureau agit depuis la Tunisie en collaboration avec le CIHRS qui consacre un projet à la Libye. Concernant l'**Algérie**, il existe un programme spécial dont le but est de soutenir la dynamique actuelle, mais il est impossible d'être basé dans le pays. Concernant le **Maroc**, nos membres y sont actifs, le Réseau les soutient au moyen d'activités de plaidoyer et de communication. Des efforts de coordination sont entrepris autour de certains thèmes pour lesquels nous avons déjà des groupes de travail régionaux, mais nous manquons de ressources pour construire un véritable projet « Maghreb ».

Søs Nissen a demandé un complément d'information sur **Jamaity**. Jamaity est une plateforme Web, plus précisément une base de données rassemblant des informations sur les OSC, leurs activités, leurs missions et leurs appels à propositions pour la société civile. Jamaity est désormais complètement indépendante du Réseau, mais ils conservent des liens étroits (R. Khouili est son président et A. Yacoubi son secrétaire général). Le Réseau soutient aujourd'hui le « *Collectif des libertés* » sous la même forme que Jamaity, mais il ne s'agit que de la phase initiale d'officialisation.

Michel Tubiana a proposé de mandater Ramy Salhi pour qu'au travers du travail accompli par le *Collectif*, il étudie les possibilités de mettre en place ce type d'activité au niveau régional sur la « discrimination ». Marc Schade-Poulsen a signalé que l'objectif d'EuroMed Droits était de relier le débat actuel en Europe et au Sud, et non de mettre au point une dynamique « sud-sud ». Michel Tubiana a pris note de l'intervention de Marc Schade-Poulsen et a fait remarquer que nous devions bien commencer ce travail sur la discrimination à un moment ou à un autre et que le fait de l'entamer dans le Sud nous permettrait de l'étendre ensuite vers le Nord grâce à l'action en réseau. Catherine Teule a souligné le fait que le racisme est un problème de discrimination important tant au Nord qu'au Sud. Michel Tubiana a signalé que le CE avait déjà abordé ce problème de « discrimination » et qu'il convenait désormais de déterminer par où commencer. Le mouvement LGBT est fort en Europe, mais il ne fait qu'émerger au Sud. Nous pourrions commencer par là pour répondre à l'exigence de l'AG d'élargir notre dynamique Nord-Sud. Isaías Barreñada a déclaré qu'il n'était pas sûr que les organisations LGBT soient prêtes à travailler sur d'autres sujets. Michel Tubiana a déclaré que ce point devait être abordé plus en profondeur, puisque sa proposition initiale ne pouvait être adoptée faute de consensus. Nous devons consulter nos membres à ce sujet pour voir comment faire avancer ce travail régional, par exemple sur la question des droits des personnes LGBT, au moins pour déterminer quelles sont les dynamiques existantes au Sud et s'ils éprouvent le moindre intérêt pour travailler ensemble. Pour l'heure, le *Collectif* va mettre en place ses propres activités et de nouvelles discussions auront lieu ultérieurement, notamment lors de la séance de dimanche sur la stratégie. Pour conclure cette séance, Ramy Salhi a déclaré que le *Collectif* consulterait des organisations clés dans d'autres pays afin de clarifier certaines questions pour nos futures discussions.

Décision : le programme de travail pour la Tunisie a été approuvé.

9. Plan de travail pour les activités du Réseau au Maroc

Ramy Salhi a rappelé à l'assistance que les activités sur le Maroc étaient principalement ponctuelles, comme la conférence sur la réforme de l'appareil judiciaire. En dehors de ces activités, le Réseau soutient les activités de ses membres marocains au moyen d'activités de plaidoyer et de communication. Grâce à la subvention de la Norvège, nous pourrions développer notre travail sur le Maroc, en suivant un modèle similaire à celui de la Tunisie.

Au Maroc, nous **établirons trois priorités thématiques** : 1) les droits des femmes et l'égalité des sexes, 2) la réforme de l'appareil judiciaire et 3) la migration et les droits des réfugiés et des migrants. Nous organiserons des réunions de groupe de travail avec nos membres et nos principaux partenaires sur ces trois thématiques afin d'établir des recommandations et de nous mobiliser sur certaines questions. Ce projet et cette méthodologie nous permettront d'élaborer un programme de plaidoyer et, sur le long terme, d'établir un dialogue tripartite avec l'UE et le Maroc. Un coordinateur marocain sera recruté. Comme la première année du projet a déjà commencé, nous devons nous pencher sur la manière d'adapter nos plans par rapport aux deux années du projet initial, d'autant plus que lancer ces trois priorités en même temps représente un vrai défi.

Marc Schade-Poulsen a fait remarquer que, compte tenu des relations difficiles entre l'UE et le Maroc à l'heure actuelle, le dialogue tripartite ne constitue pas une priorité et la personne identifiée pour le poste devra étudier la valeur ajoutée que nous pourrions offrir. Michel Tubiana a insisté pour que la personne sélectionnée soit approuvée par l'ensemble de nos membres locaux. Nous devons construire ce nouveau projet en faisant attention aux éventuelles rancœurs. Notre valeur ajoutée dans ce projet sera la dimension européenne. La décision de la Cour de justice jouera un rôle important dans les relations UE-Maroc, mais en tant que réseau, nous n'entendons pas influencer la coopération en matière de pêche ou d'agriculture. La valeur ajoutée du Réseau pourrait clairement permettre de développer les activités de plaidoyer des membres auprès de l'UE en regroupant des partenaires et en formulant une liste de recommandations prioritaires. Catherine Teule a signalé à l'assistance que cette coordination et cette vision commune n'existent pas, du moins en matière de migration.

Relier ces activités au bureau de Tunis serait cohérent avec la dimension régionale que ce bureau doit développer. Catherine Teule a également insisté sur la nécessité de clarifier les points par lesquels commencer, car la situation semble être bloquée à plusieurs niveaux (aucun gouvernement au Maroc, aucune relation avec l'UE, etc.). Michel Tubiana a estimé que les premières mesures à prendre seraient de consulter les membres au Maroc et de recruter un coordinateur. Ramy Salhi a conclu en déclarant que le CE devrait s'impliquer pleinement pour garantir la participation de la société civile et des partenaires dans ce projet. Ce ne sera pas facile, le projet Tunisie a lui aussi rencontré des problèmes à ses débuts, mais en désignant la bonne personne au Maroc, ce devrait être possible.

10. Renouvellement de la Stratégie d'EuroMed Droits en 2018

L'objectif de cette séance était de lancer un processus de réflexion et non de prendre des décisions. L'une des questions est de déterminer s'il est encore pertinent d'établir une stratégie sur six ans. Il manque actuellement deux dimensions dans le document, qui seront ajoutées par la suite : 1) l'intégration de la dimension genre et 2) les structures qui composent le Réseau (ex. : GT), la manière dont elles fonctionnent et la façon dont nous pourrions améliorer leur fonctionnement.

Le document présenté par Marc Schade-Poulsen soulève de nombreuses questions pour enrichir le débat.

- **Contexte politique.** Nous travaillons de plus en plus sur des questions mondiales. Les derniers événements en Europe, comme le Brexit, posent aussi des questions de ce type : « comment pouvons-nous approcher l'UE si elle se concentre de moins en moins sur les droits humains ? »

- **Relations Nord-Sud.** Les relations Nord-Sud sont-elles toujours au cœur de notre travail ? Presque aucune organisation du Sud ne s'intéresse à la situation des pays du Nord, tandis que nos membres au Nord manifestent de l'intérêt pour le Réseau, car il se concentre principalement sur le Sud. Devrions-nous adopter une approche asymétrique ?
- **Thématiques.** Nous avons tendance à élargir le nombre de thématiques sur lesquelles nous travaillons, mais nous ne parvenons pas à assurer un suivi pour chacune d'elles. Devrions-nous limiter le nombre de thématiques et créer un réseau d'ONG spécialisées ?
- **Devons-nous poursuivre notre élargissement ?** Le Réseau a beaucoup grandi. Peut-être qu'en ayant moins de membres, nous pourrions nous rapprocher de nos membres.
- **Nombre de pays focus/programmes pays ?** Les pays focus ont également pour objectif de nous rapprocher de nos membres, mais ils soulèvent des questions pratiques et organisationnelles. Le CE devrait se pencher sur ce point. Nous voulons une approche régionale, mais la situation évolue au niveau national.
- **Quel type de société civile ?** Quels sont nos critères ? Avec qui travaillons-nous ? Quels financements pouvons-nous envisager ?
- **Nos membres ?** EuroMed Droits devrait se poser la question de savoir comment garantir le renouvellement de ses adhésions et conserver sa crédibilité. Dans plusieurs pays, nous assistons à un fossé des générations au sein de la société civile. Une société civile qui ne peut pas se « renouveler » ne fera que nous compliquer la tâche. Il y a de moins en moins d'organisations non spécialisées. Celles-ci laissent la place à des organisations spécialisées qui prennent les devants sur certains sujets.

Kamel Jendoubi a fait remarquer qu'il y avait trop de questions. D'après lui, la définition d'une stratégie doit répondre à trois questions ; 1) Pourquoi définir une stratégie ? 2) Pour qui ? et enfin 3) Comment ? La première question porte sur la pertinence de la dimension « Euromed ». Le cadre institutionnel de l'Euromed est affaibli et nous pousse à travailler à l'échelle nationale. Les États européens ont leur propre approche méditerranéenne. Il convient toutefois de noter que nous continuons de recevoir de l'argent de donateurs pour cette dynamique, ce qui démontre leur intérêt pour cette approche. Au niveau national, le Réseau ne devrait pas agir directement, mais il peut servir de « catalyseur » comme c'est le cas en Tunisie. La question portant sur l'organisation en elle-même devrait être ajoutée. Nous n'œuvrons pas pour que l'organisation perdure, mais pour défendre nos valeurs. La stratégie devrait être destinée au secrétariat et aux organes du Réseau. Certaines organisations donnent à leur secrétariat les compétences pour prendre des décisions politiques, comme ce sont eux qui mettent en œuvre les décisions, tandis que d'autres impliquent directement les organes exécutifs et le secrétariat applique les décisions. Kamel Jendoubi a déclaré que nous devrions faire la distinction entre l'aspect technique et politique. Cependant, nos membres fonctionnent des deux façons. Le Réseau n'a pas d'identité commune, mais le fait d'y réfléchir pourrait nous aider à clarifier notre stratégie. La dernière question devrait porter sur la manière de mettre en œuvre cette stratégie et sur les personnes/organes qui l'appliqueront. D'après Kamel Jendoubi, nous avons une approche participative : nos membres nous « orientent » dans notre travail. La stratégie devrait donc être proposée par le secrétariat, puis faire l'objet de discussions entre les membres, puisque le rôle stratégique du secrétariat est de faire avancer le travail du Réseau.

Nabia Haddouche a proposé de commencer la méthodologie par une analyse du contexte, y compris au niveau national, dans la mesure où bon nombre de choses ont changé depuis 2012, et par une analyse de l'organisation, « qui sommes-nous ? », « que faisons-nous ? ». Il conviendrait ensuite d'identifier les orientations et les priorités afin d'évaluer le travail accompli au cours des 20 dernières années, ainsi que l'approche que nous avons suivie. Concernant l'approche stratégique, nous avons souvent collaboré avec des experts pour nous aider dans nos réflexions. Nous devrions décider si nous voulons faire la même chose cette fois et si un expert devrait travailler directement avec le secrétariat ou si le CE est directement impliqué dans la stratégie.

Søs Nissen a fait remarquer que l'on pouvait répondre facilement à de nombreuses questions soulevées dans le document de Marc Schade-Poulsen. Comme Kamel Jendoubi, elle a précisé que la dimension régionale était fondamentale. Il est prouvé que notre valeur ajoutée est d'amorcer et de faciliter le travail afin de pouvoir créer une bonne dynamique. Les choses évoluent au fil du temps : nous avons des groupes de travail thématiques qui n'existent plus, mais la dynamique et la mise en réseau demeurent au cœur de notre travail. Søs Nissen a également signalé que certaines organisations avaient rejoint le Réseau pour ses activités dans le domaine de la justice, mais celles-ci ne sont plus d'actualité et ces organisations ne travaillent donc plus beaucoup avec le Réseau. Nous devrions trouver des façons de remédier à cette situation.

Catherine Teule a déclaré que le Réseau était doté d'une forte identité reconnue par les partenaires et que nous devrions l'exploiter davantage. Les groupes de travail ont en outre réussi à élaborer une approche commune, et non une approche nord-sud.

Wadih Al Asmar a signalé qu'en 2012, le CE avait tenu une discussion sur les activités nationales versus les activités régionales, mais que la situation dans le Nord a aujourd'hui empiré. Nous devons revenir à cette dimension régionale, car nos activités régionales apportent une réelle valeur ajoutée. Isaías Barreñada a reconnu que le concept Euromed dépassait largement l'accord politique et contractuel sur lequel nous nous sommes concentrés au départ. Les liens existent toujours et nous devrions redéfinir ce que signifie l'« Euromed » pour nous. Cela nous obligera également à réfléchir à notre travail à l'égard des acteurs non membres de l'UE qui prennent de plus en plus d'importance.

Michel Tubiana s'est montré d'accord sur de nombreux points soulevés, mais a insisté sur certains aspects :

- Nous devons faire preuve de plus de flexibilité à tous les niveaux afin de pouvoir accepter les changements et nous y adapter plus facilement. Nous nous sommes concentrés sur l'accord institutionnel et son échec nous complique la tâche. Nous devons nous montrer réalistes et admettre que cette perspective « EuroMed » convient mieux à la « petite Europe » qu'à la grande.
- Nous devons clarifier notre mandat, surtout d'un point de vue politique. Quels sont nos objectifs et que voulons-nous accomplir ? Comment aller de l'avant alors que le contexte politique évolue constamment ?
- Pour ce qui est de notre travail à l'égard des institutions, nous avons toujours adapté notre approche en fonction des nouveaux défis qui se présentaient à nous. Cela fait partie de notre valeur ajoutée, et c'est ce qui nous a permis d'asseoir notre crédibilité.
- Enfin, nous devons réfléchir à la manière dont nous fonctionnons et à comment nous pourrions nous améliorer dans le but de conserver la dimension Nord-Sud.
- La première étape serait de centrer notre réflexion autour de quelques points essentiels pour cette stratégie et de clarifier ensuite la manière de débattre et de prendre des décisions. Michel Tubiana a précisé qu'il y aurait maximum trois autres réunions du CE avant la prochaine AG et que les débats devraient être organisés autour de ces réunions. Il a ajouté que nous devons trouver des moyens pour que les membres puissent y contribuer et se sentir concernés par cette question.

Kamel Jendoubi a indiqué que même si la perspective « Euromed » était davantage poussée par les pays méditerranéens pour contrer la trop grande influence des pays du Nord de l'Europe, ce sont ces pays du Nord qui financent notre travail. Il a ajouté que le Réseau devrait conserver son siège principal à Copenhague afin de garder une certaine distance avec l'UE, d'autant plus que certains pays non membres de l'UE prennent de l'importance sur la scène internationale. Isaías Barreñada a insisté sur le fait que nous devrions nous montrer prudents vis-à-vis de l'approche asymétrique de l'UE à l'égard des pays de la région, surtout en ce qui concerne la participation de la société civile, et que nous devrions réfléchir au type de société civile que nous souhaitons impliquer. Marc Schade-Poulsen a expliqué que certains pays du Nord offrent des financements à la région (le Danemark, par exemple) car en tant que pays commerçants, ils veulent s'assurer que la situation locale et les environnements fondés sur des règles leur permettront de répondre à leurs intérêts. Le fait de recevoir des fonds de

certaines pays nous permet également d'influencer les politiques de ces derniers. Isaías Barreñada a convenu que les activités de plaidoyer ne devraient pas cibler uniquement l'UE, mais également les États membres. Søs Nissen a rappelé à l'assistance la nécessité pour le Réseau de clarifier les thèmes de travail sur lesquels les membres veulent travailler au cours des prochaines années, et l'importance d'impliquer des organisations plus jeunes.

Marc Schade-Poulsen a proposé de dresser une feuille de route reprenant toutes les étapes à suivre avant l'AG, y compris les célébrations à l'occasion du 20^e anniversaire du Réseau, une clarification de nos procédures, etc. Il rédigera un petit texte afin de présenter notre réflexion aux membres, et les questions soulevées lors de la réunion du CE feront l'objet d'un document annexe.

Décision : Marc Schade-Poulsen préparera un document succinct à l'intention des membres, sous la forme d'une feuille de route reprenant les étapes à suivre jusqu'à l'AG 2018.

11. Turquie : quelle(s) stratégie/actions d'EuroMed Droits

La discussion a été organisée via Skype, car Osman İşçi n'a pas pu quitter la Turquie en raison d'une interdiction de voyager. Ce dernier a résumé la situation en Turquie :

- L'état d'urgence est toujours en vigueur et certains droits humains sont menacés, voir complètement bannis. Les gouverneurs peuvent interdire tout type de rassemblement public s'ils le souhaitent. La liberté d'association et de réunion est inexistante. Les autorités se justifient en disant qu'elles veulent protéger la population des criminels qui participent aux manifestations, mais elles autorisent l'organisation d'autres événements.
- La liberté de penser et les médias se trouvent considérablement affectés par les décisions arbitraires des autorités de limiter ces droits. Cette situation se répercute également sur les organisations de défense des droits humains qui s'efforcent de dénoncer les violations des droits humains. Les membres de ces organisations sont en butte à des arrestations (comme le vice-président d'İHD qui s'est retrouvé en prison pendant une semaine), tout comme les avocats et les syndicalistes.
- Référendum à venir : la campagne est inégalitaire et le processus manque de transparence. Même la Commission de Venise a critiqué ce processus. L'opposition entre la Turquie et certains pays d'Europe est également utilisée dans ce contexte, à propos de la crise des réfugiés. Osman İşçi a déclaré que quels que soient les résultats du référendum, ils rencontreraient davantage de problèmes par la suite. En outre, l'égalité des sexes est actuellement une problématique importante en Turquie, car de nombreuses femmes meurent à la suite de violences faites aux femmes. Il n'existe aucun mécanisme de protection. Un atelier de travail sur l'égalité des sexes sera organisé la semaine prochaine en Turquie. Il devrait nous permettre de définir des actions à mettre en place.

Osman İşçi a expliqué que le Réseau pourrait soutenir des ONG locales en prenant position grâce à des déclarations, l'organisation d'une mission de solidarité, la préparation d'un rapport et l'organisation d'activités en Turquie ou à l'étranger. Il a expliqué que les mécanismes internationaux de protection des droits humains prenaient trop de temps pour dénoncer les différents problèmes qui existent. Il a déclaré que le Réseau devrait peut-être mener des activités de plaidoyer à ce sujet également et dénoncer publiquement la situation en Turquie.

Michel Tubiana a remercié Osman İşçi pour sa présentation et a signalé que de plus en plus de gouvernements en Europe critiquaient la situation actuelle en Turquie. Il a demandé si EuroMed Droits pourrait organiser une mission en Turquie. Osman İşçi a approuvé l'idée d'organiser une mission d'EuroMed Droits en Turquie, mais l'objectif de cette mission doit être clairement défini avant de la fixer. Si l'objectif est de discuter avec les autorités, il serait préférable d'attendre la fin du référendum. Cette mission peut avoir des conséquences directes sur Osman İşçi, mais ce pourrait également être le cas sans mission, dans la mesure où il a été suspendu. Osman İşçi a déclaré qu'une mission

d'EuroMed Droits permettrait de donner une plus grande visibilité aux organisations de défense des droits humains. Des réunions pourraient être organisées à Istanbul et Ankara ainsi qu'à la frontière syrienne, bien que le contexte sécuritaire change très rapidement. Osman İşçi a suggéré qu'ÍHD invite des personnalités de cette région à Ankara afin qu'une rencontre avec EuroMed soit organisée quoi qu'il en soit. Osman İşçi a expliqué qu'il recevait actuellement le soutien de Front Line Defenders afin de poursuivre sa mission et qu'il était possible de recevoir de l'argent de l'étranger tant que le montant restait modeste.

Décision : EuroMed Droits organisera une mission en Turquie au cours des prochains mois.

12. Questions relatives aux membres

Décisions :

- L'organisation CEAR a été adoptée à l'unanimité en tant que membre.

13. Divers

Dates de la prochaine réunion du CE à Tunis : **22-24 septembre 2017.**

Remarque : le CE sera peut-être précédé/suivi d'un événement consacré au 20^e anniversaire d'EuroMed Droits.